



Perpignan, le 5 décembre 2023

Décision n° 2023-075 du 5 décembre 2023 de prolongation des délais de dépôt des candidatures concernant l'école doctorale 544 (INTER-MED) dans le cadre de l'élection des représentants usagers au sein des conseils des écoles doctorales

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-7, L.719-1, L.719-2 et D.719-4 à D.719-40 ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment son article 9 ;
Vu les statuts de l'université de Perpignan ;
Vu les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil des écoles doctorales 544 et 305, votées le 2 février 2018 par le conseil d'administration,
Vu la décision n°2023-054 du 15 novembre 2023 portant organisation de l'élection des représentants des usagers aux conseils de l'école doctorale ENERGIE ET ENVIRONNEMENT (ED305) et de l'école doctorale INTER-MED (ED544) ;
Vu l'absence de candidature au terme de la date limite de dépôt pour le scrutin concerné,

DECIDE

Article 1- Prolongation du délai de dépôt des candidatures concernant l'école doctorale 544 (INTER-MED)

Considérant, qu'aucune candidature n'a été déposée au titre du scrutin relatif à l'élection des représentants usagers au sein du conseil de l'école doctorale 544 (INTER-MED) dans les délais initialement prévus par la décision d'organisation des élections du 15 novembre 2023 susvisée, le délai de dépôt des candidatures pour ce scrutin est prolongé jusqu'au **mercredi 13 décembre 2023 à 12h00 au plus tard.**

Article 2- Organisation des élections :

L'ensemble des autres dispositions de la décision du 15 novembre 2023 précitée reste inchangé.

Article 3- Exécution et publication de la présente décision :

La directrice générale des services, le directeur de l'école doctorale 544 et la responsable du service de la recherche et de la valorisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur la liste de diffusion « étudiants » et « admin-info » et sur le site internet de l'université.

Le président,

Yvan AUGUET

